

Trophée des Clubs 2018

Samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018

Antibes

Société des régates d'Antibes

Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.2 Le programme prévu si la météo le permet est: le samedi 1 ou 2 bananes simple (départ, une montée, une descente, arrivée) suivi d'un parcours côtier et le dimanche un parcours côtier.

5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
11 novembre	11h00
12 novembre	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2018

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26.0 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

Le numéro du parcours ou BA pour banane sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF

Voir feuille de parcours SRA 2018.

Le parcours banane : départ, une montée, une descente, arrivée.

9. MARQUES

Voir feuille de parcours SRA 2018 - parcours type banane bouée jaune au vent.

11. LE DEPART

Voir feuille de parcours SRA 2018 - parcours de type banane entre le pavillon orange du bateau comité et le pavillon orange du bateau viseur.

13. L'ARRIVEE

Voir feuille de parcours SRA 2018, sauf pour le parcours de type banane ou l'arrivée sera entre le pavillon orange du bateau comité et le pavillon orange du bateau viseur en place à approximativement 50 metres du bateau comité.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Temps limite pour finir les courses : 16h30

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.3 Courses retirées ; une au-delà de 3 courses validées.

17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL pour les parcours côtiers et temps sur temps avec CVL sur les parcours bananes et temps sur temps pour les Multi 2000.

17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

18.5 La VHF est obligatoire a bord.

18.6 **Le port du gilet de flottaison est obligatoire** pour les **équipages doubles** pendant toute la durée de la course, sous peine de disqualification.

18.7 Les **solitaires** seront admis sous les conditions suivantes:

- **le port du gilet homologué est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.**

- un fanion jaune bien visible dans le pataras dessous le pavillon de classe.

- une assurance en responsabilité civile couvrant la régates en solitaire.

Les solitaires devront respecter scrupuleusement les règles de courses.

Le manquement à une de ces règles entraînera la disqualification de l'épreuve.

Il n'y a pas de départ ou classement spécifique pour les solitaires.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 18h30 dimanche soir.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du président du jury : Gérard Gastaud

Nom du jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux